

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la réunion du 02 mai 2025

**Le deux mai deux mille vingt-cinq**, le conseil municipal de la Commune de Cerisy-la-Forêt s'est réuni à vingt heures et trente minutes, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre LEDOUIT, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Pierre LEDOUIT, Michel VAUDORNE, Laurence RICHARD, Gilbert BOUSSER, Gilles CAMBOURNAC, Françoise EUSTACHE, Nathalie THIBOUST, Xavier BOISSEL, Michel GOUPIL, Sylvie LENOIR

**Pouvoir** : Romain CHEVALLIER à Nathalie THIBOUST, Elodie VAN-STEEN à Laurence RICHARD

**Excusé** : //

**Absents** : Anaïgue RENAUD, Séverine ROUXEVILLE

*Secrétaire de séance : Xavier BOISSEL*

*Lecture de la lettre adressée au conseil municipal par la secrétaire de Mairie, Mme Florence HERVIEU*

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma décision de ne plus assister aux réunions du Conseil municipal.

Cette décision fait suite à un certain nombre de constats qui avec le temps, ont rendu ma présence à ces séances de plus en plus difficile. Je consacre beaucoup de soin à la rédaction des procès-verbaux, dans le respect des faits et avec neutralité. Pourtant, ils sont régulièrement remis en question pour des motifs que je considère comme secondaires, ce qui finit par entamer ma motivation.

Par ailleurs, l'ambiance générale lors des conseils, en particulier certains comportements dans le public (chuchotements, remarques ou attitudes moqueuses), crée un climat peu serein, qui nuit à la concentration et au bon déroulement des travaux.

Ma décision n'enlève rien à mon engagement dans mes fonctions. Je continuerai à remplir mes missions en mairie et à assurer, dans la mesure du possible, la rédaction des procès-verbaux à partir des éléments transmis.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Florence HERVIEU

## Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal modifié de la réunion du 07 février 2025

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2025

Le procès-verbal modifié de la réunion du 07 février 2025 est approuvé avec 9 voix pour et 3 voix contre

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2025 est approuvé avec 9 voix pour et 3 voix contre

### **Rapport de la CLECT du 27 janvier 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°cc2022-05-23-002 du conseil communautaire du 23 mai 2022 relatif au rapport quinquennal sur les attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-003 du conseil communautaire du 27 mars 2023 instaurant une révision libre des attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-015 du conseil communautaire du 27 mars 2023 relative aux subventions d'associations culturelles,

Vu la délibération n°cc2025-02-24-006 du conseil communautaire du 24 février 2025 relative à la révision libre des attributions de compensation,

Vu la délibération n°cc2025-02-24-007 du conseil communautaire du 24 février 2025 relative à la révision des attributions de compensation concernant l'école de musique de Canisy-Marigny,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025,

#### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Il a été acté lors de la commission locale d'évaluation des charges de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025 de :

- Restituer aux 35 communes contributrices, la contribution de 10 € par habitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par la révision libre des attributions de compensation
- Transférer la subvention de l'école de musique de Canisy-Marigny d'un montant de 13 200 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux communes de Canisy et Marigny-le-Lozon à part égales, par l'évolution des attributions de compensation de ces 2 communes, soit la somme annuelle de 6 600 €, dont un rattrapage financier au profit des deux communes pour l'année 2024.

Ces décisions ont été approuvées par le conseil communautaire du 24 février 2025.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur :

- L'approbation du rapport de la CLECT de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025.

#### **Délibéré**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT de Saint-Lô Agglo du 27 janvier 2025 à l'unanimité.

## Subventions aux associations 2025

Vu les demandes formulées par les associations locales en vue d'obtenir des subventions de la part de la municipalité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

VOTES		Pour	Contre	Abstention
Association Les amis de l'Abbaye	500 €	11		1
Association Les pêcheurs de Cerisy	800 €	12		
Cerisy Amitié	500 €	12		
Comité St Vigor	1 800 €	11		1
Les curieux de nature	250 €	12		
Amicale Cerisyaise	800 €	12		
Association périscolaire	500 €	12		
Banque Alimentaire	50 €	12		
Association sportive de Bérigny et Cerisy (dont 150€ Jean-Yves)	3 000 €	10	2	
UCAIES (Union des commerçants)	400 €	12		
Comité de Jumelage Scharmede	1 650 €	12		
La Caloupette	0 €	12		
<b>TOTAL</b>	<b>10 250 €</b>			

Délibération déposée le 07/05/2025  
A la préfecture de la Manche

## Modification des statuts du SDEM

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal

**DECIDE :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

Délibération déposée le 07/05/2025  
A la préfecture de la Manche

**QUESTIONS DIVERSES**

**Aménagement de l'atelier municipal**

Rapporteur M. LEDOUIT Jean-Pierre

Présentation à l'écran du bâtiment et description des travaux déjà effectués. Le bâtiment sera allongé sur la gauche de 6 mètres, afin d'intégrer un bureau et des sanitaires.

En tant que collectivité, l'appel à un architecte est obligatoire, l'architecte qui travaille sur les travaux de rénovation des locaux du stade, nous accompagne sur ce projet, jusqu'au dépôt du permis de construire, pour un montant de 1 998.00 €.

Le début des travaux concernant les locaux du stade est prévu à la fin du mois.

**Anciennes chaises en bois de la Salle des fêtes**

Rapporteur : M. Michel VAUDORNE

Il est proposé de mettre en vente au profit de la coopérative scolaire, les anciennes chaises en bois de la salle des fêtes, (il y a une quarantaine de chaises). Mme Nathalie THIBOUST suggère de les proposer en premier lieu aux associations et d'en garder quelque unes pour le logement d'urgence.

Un mail sera envoyé aux associations avant la mise en vente sur internet et quelques chaises seront mises de côté pour le logement d'urgence.

**Inauguration de la salle des fêtes et des logements**

Rapporteur M. LEDOUIT Jean-Pierre

L'inauguration est prévue le samedi 28 juin, à 10h00 pour les officiels qui visiteront les appartements, et à 11h00 pour l'ensemble de la population.

**Projet de travaux à l'Abbaye**

M. Jean-Pierre LEDOUIT, rappelle à M. Xavier BOISSEL et à M. LENOIR qu'une réunion est prévue à ce sujet à l'Agglo à 11h00 mercredi prochain. Mme Sylvie LENOIR fait savoir que M. LENOIR ne pourra pas être présent. M. Jean-Pierre LEDOUIT souligne que le recours à une AMO (Assistance à maîtrise d'œuvre) sera sûrement indispensable.

Tour de table

M. Xavier BOISSEL revient sur le fait que le Leg Javalet n'ait pas été placé, et déplore la perte des intérêts. La question sera réitérée auprès du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), celui-ci ayant initialement indiqué que la démarche présentait une mise en œuvre complexe.

M. Gilles CAMBOURNAC demande des nouvelles concernant la toiture de l'Abbaye, endommagée suite à la tempête CIARAN, M. le Maire l'informe que l'entreprise PIMONT va faire les travaux avec l'aide de son télescopique, quand le temps sera plus sec.

M. VAUDORNE demande à M. BOISSEL s'il a des nouvelles de l'artisan qui devait établir un devis pour la réparation des abat-sons.

M. BOISSEL n'a toujours pas de nouvelles et pour lui, il ne va pas répondre. Le problème étant la mise en sécurité.

M. GOUPIL estime prioritaire d'engager un minimum de travaux pour limiter l'humidité.

Séance levée à 09h25

Le secrétaire

Xavier BOISSEL

Le Maire



